COMMUNE DE CHAMPTERCIER

Département :
Alpes de Haute-Provence
Arrondissement :
DIGNE LES BAINS
Canton :
DIGNE OUEST

DELIBERATION N° DE_2019_014

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 03 avril 2019

Nombre	
de Conseillers en exercice	12
de Présents	11
de Votants	11

L'an deux mille dix-neuf et le trois avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Régine AILHAUD-BLANC.

OBJET :

Affectation du résultat de fonctionnement - ea_champtercier

Etaient présents : AILHAUD-BLANC Régine, ARENA Antoine, PAUL Bénédicte, BERTIN Patrick, BARDET Michel, HAMOT Christine, NÉEL-DELAFOSSE Gérard, AMAUDRIC Aude, PEREZ Christophe, MARTIN Jean-Marie, ROUSSELET Jean-Louis
Absents : Thierry JAUFFRED
Excusés :
Procuration de :

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ;
Madame Bénédicte PAUL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 27/03/2019

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif du service eau assainissement de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :**excédent de 24 876.87**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	41 031.67
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
DEFICIT	**-16 154.80**
Résultat cumulé au 31/12/2018	**24 876.87**
A.EXCEDENT AU 31/12/2018	**24 876.87**
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	

Préfecture de Digne les Bains
Date de réception de l'AR: 04/04/2019
004-210400479-20190403-DE_2019_014-DE

Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	24 876.87
B.DEFICIT AU 31/12/2018	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

POUR :11 **ABSTENTION :0** **CONTRE : 0**

Le Conseil Municipal, charge Madame le Maire et Monsieur le Trésorier Principal d'exécuter les dispositions prises. Fait et délibéré les jours, mois an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Pour copie conforme.
Le Maire,
Régine AILHAUD-BLANC

Transmise au Représentant de l'État : Le Maire,
Régine AILHAUD-BLANC

MAIRIE DE CHAMPTERCIER
Alpes de Haute-Provence

MAIRIE DE CHAMPTERCIER
Alpes de Haute-Provence

Préfecture de Digne les Bains
Date de réception de l'AR: 04/04/2019
004-210400479-20190403-DE_2019_014-DE